

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL
SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDE DU CONTRAT DE RIVIERE DES USSES

Séance du mercredi 10 mars 2010

Délibération N°2010-03-06

Nombre de Délégués :

En Exercice : 22
Délégués présents : 12
Suppléants : 1
Pouvoirs : 2
Excusés : 6
Absents : 4
.....
Votes exprimés : 14

L'an deux mil dix, le dix mars à dix-neuf heures, le Comité Syndical du S.M.E.C.R.U., dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal de Frangy, sous la présidence de **Monsieur ALAIN POYRAULT**.

DELEGUES PRESENTS :

- **Délégués titulaires** : Monsieur Alain POYRAULT, Monsieur Jean-Louis VIDAL, Madame Isabelle GRANDMOTTET, Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Monsieur Christian BOVET, Monsieur Mickaël GOUTAZ, Monsieur Bernard JOUVENOZ, Monsieur Pierre MERMIER, Monsieur Bruno PENASA, Monsieur Jean-Yves PICHOLLET, Monsieur Paul RANNARD Madame Christine VIONNET
- **Délégués suppléants** : Monsieur Jean Pierre MOUFLIER (pouvoir de Monsieur Gilles PECCI),

DELEGUE(S) EXCUSE(S) :

- **Délégués titulaires** : Monsieur Christian BUNZ, Monsieur Gilles PILLOUX (pouvoir à Monsieur Alain POYRAULT), Monsieur Xavier BRAND, Monsieur Gilles PECCI (pouvoir à Monsieur Jean Pierre MOUFLIER), Monsieur Louis REY, Monsieur Christian RIBIOLLET

DELEGUE(S) ABSENT(S) : Monsieur Alain CHAMOSSET, Monsieur Yves GUILLOTTE, Monsieur Alain HEYRAUD, Madame Malika MORPAIN

Madame Isabelle GRANDMOTTET est désignée par le Comité Syndical en qualité de Secrétaire de séance.

Présence de Mr DRECLEC, trésorier de FRANGY/SEYSSEL

**OBJET : PLAN DE FINANCEMENT DES ETUDES 2010 DU SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDE DU
CONTRAT DE RIVIERE DES USSES (SMECRU)**

Cette délibération modifie le plan de financement de la délibération 2009-12-03 portant sur l'Étude Volumes Prélevables.

VU les statuts du SMECRU certifiés exécutoires le 27 décembre 2007, conférant au SMECRU comme objet la mise en œuvre du projet de contrat de rivière, et dans ce cadre, la réalisation d'études nécessaires à l'élaboration du contrat de rivière définitif,

CONSIDÉRANT le programme d'études préalables proposé dans le Dossier Sommaire de Candidature présenté en Comité d'Agrément le 17 décembre 2004

CONSIDÉRANT la planification des études et le plan de financement suivants :

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
D E P A R T E M E N T H A U T E - S A V O I E

	N° dossier sommaire	Montant estimatif de l'étude TTC	Montant l'étude HT	Agence de l'eau % HT	Agence eau % TTC	Montants	Conseil Régional % TTC	Montants	Conseil Général 74 % HT	CG74 TTC	Montants	Collectivités locales TTC	Montants
Volumes prélevables - Hydrologie - DMB	3	150 000 €	125 418 €	96%	80,0%	120 000 €	20%	30 000 €	0,00%	0,00%	- €	0%	- €
Etude hydro-géomorphologique : dynamique des cours d'eau et dysfonctionnements hydrauliques (crues, inondations)	1C	70 000 €	58 528 €	60%	50,0%	35 000 €	0%	- €	35,88%	30,00%	21 000 €	20%	14 000 €
transport solide, érosion, définition des espaces de liberté, plan de gestion des atterrissements, risques inondation													
restauration et entretien des ouvrages													
Etude piscicole/habitat/milieu :diagnostic complémentaire en relation avec étude Volumes Prélevables (DMB) et hydro-morpho	4A	40 000 €	33 445 €	60%	50,0%	20 000 €	15%	6 000 €	17,94%	15,00%	6 000 €	20%	8 000 €
Etat initial de la population													
programme d'aménagement y compris franchissement d'ouvrages													
Information et sensibilisation	6	5 000 €	4 181 €	60%	50,0%	2 500 €	0,0%	- €	35,88%	30,00%	1 500 €	20%	1 000 €
Total 2010		265 000 €	221 572 €			177 500 €		36 000 €			28 500 €		23 000 €

Le Comité Syndical,

APPROUVE la programmation des études et le plan de financement mentionnés ci-dessus,
AUTORISE le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, le Conseil Régional Rhône Alpes, le Conseil Général de la Haute-Savoie pour ces opérations,
AUTORISE le Président à signer tout document administratif ou financier nécessaire à l'exécution de la présente.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Alain POYRAULT

Délibération certifiée exécutoire
 compte tenu de sa réception en
 Sous-Préfecture de St. Julien en
 Genevois
 le _____
 Et de sa publication le _____